

La prise en charge des femmes victimes de violences par le réseau des CIDFF de la Région Centre Val de Loire

Les Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles

Des associations agréées par l'Etat pour exercer une **mission d'intérêt général** :

- Informer les femmes et les familles sur leurs droits
- Lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et les stéréotypes sexistes
- Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes
- Promouvoir l'Egalité entre les femmes et les hommes

Un réseau national et local de proximité :

- 104 CIDFF en France métropolitaine et Outre-Mer
- 13 Fédérations Régionales
- 1 Fédération Nationale

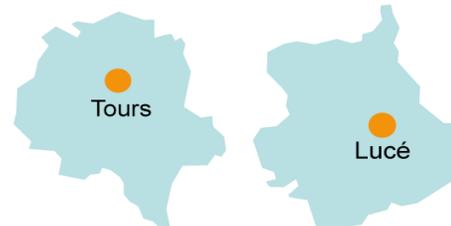
Le CIDFF de l'Indre



Le CIDFF du Loiret



Le CIDFF de l'Indre et Loire
et de l'Eure et Loir



Le CIDFF du Loir et Cher



Le CIDFF du Cher



Des équipes pluridisciplinaires : juristes, psychologues, conseillères en insertion socioprofessionnelle...

Des domaines d'activité pluriels :

Accès aux droits / Informations juridiques

Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Soutien à la parentalité

Accompagnement socio-professionnel

Mise en œuvre des parcours de sortie de la prostitution

Soutien psychologique aux femmes victimes de violences et enfants co-victimes

Un travail étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs des territoires

Prévention et lutte contre les violences sexistes

- **l'Information juridique / l'accès aux droits**

- **le soutien psychologique et social**

- ⇒ En interne des CIDFF grâce à la présence des psychologues ou des conseillères en insertion socio-professionnelle

- ⇒ En lien avec les partenaires sociaux, médico-sociaux et judiciaires du territoire

- **La prévention des violences sexistes et sexuelles :**

- ⇒ Interventions en milieu scolaire

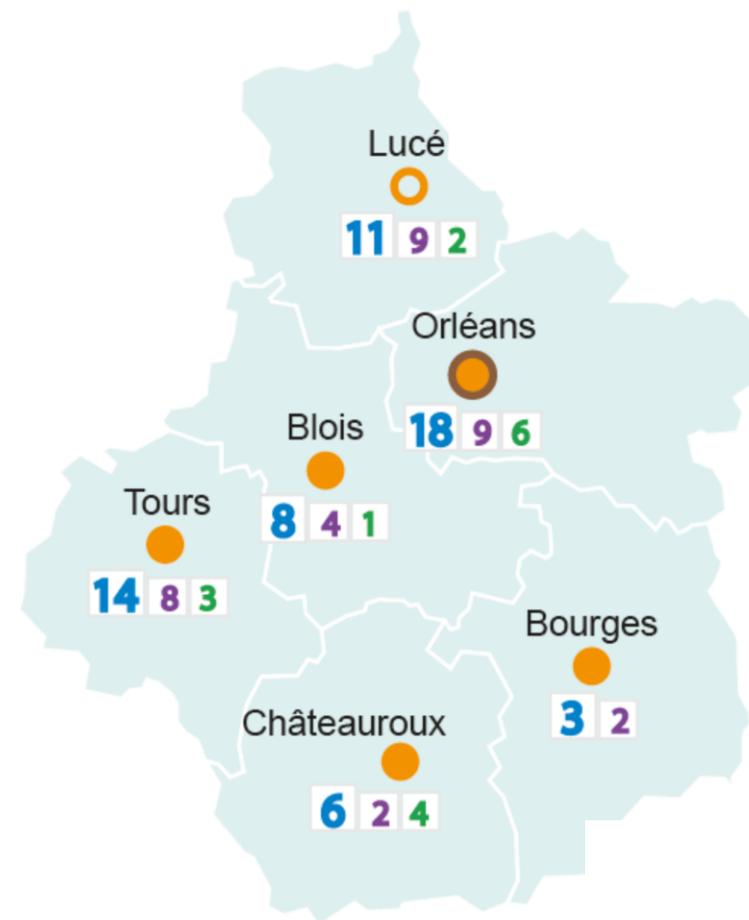
- ⇒ sensibilisations grand public et professionnel.le.s du secteur judiciaire, médico-social, éducatif...

- ⇒ formations des professionnel.l.es

Des entretiens d'informations sur les droits sur l'ensemble du territoire

- 60 lieux de permanences répartis sur le territoire régional
- Accueil et accompagnement gratuit, anonyme

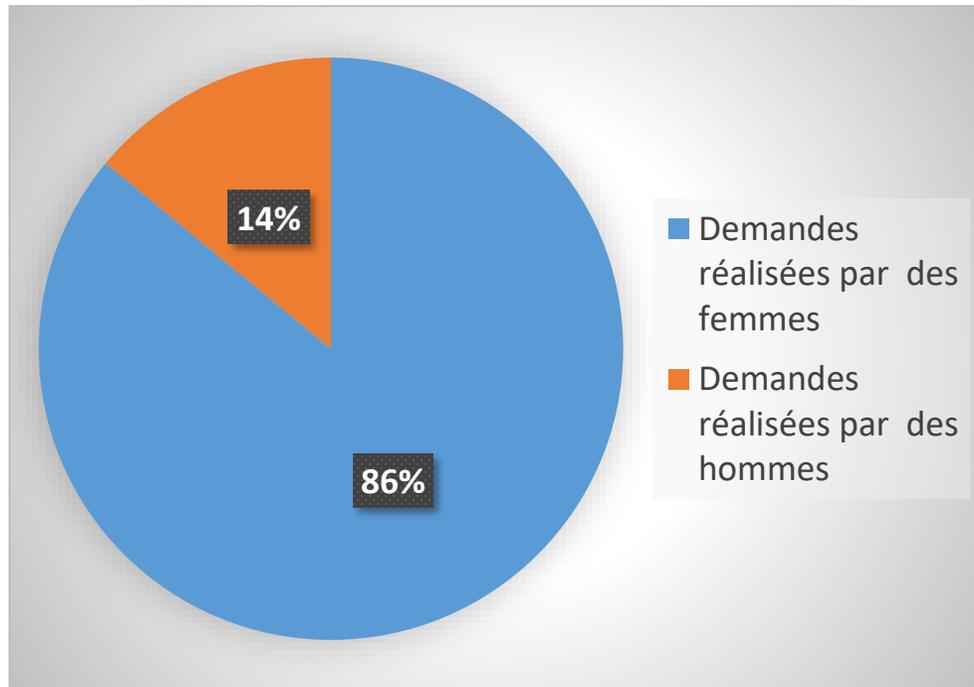
➤ 8038 entretiens en 2018



- Siège FR-CIDFF
- Siège CIDFF
- Antenne CIDFF
- n Nombre de permanences du CIDFF
- n Nombre de permanences du CIDFF en zone rurale
- n Nombre de permanences du CIDFF en zone Politique de la ville

➤ En 2018, 32329 demandes d'informations sur les droits

Typologie femmes-hommes des demandes



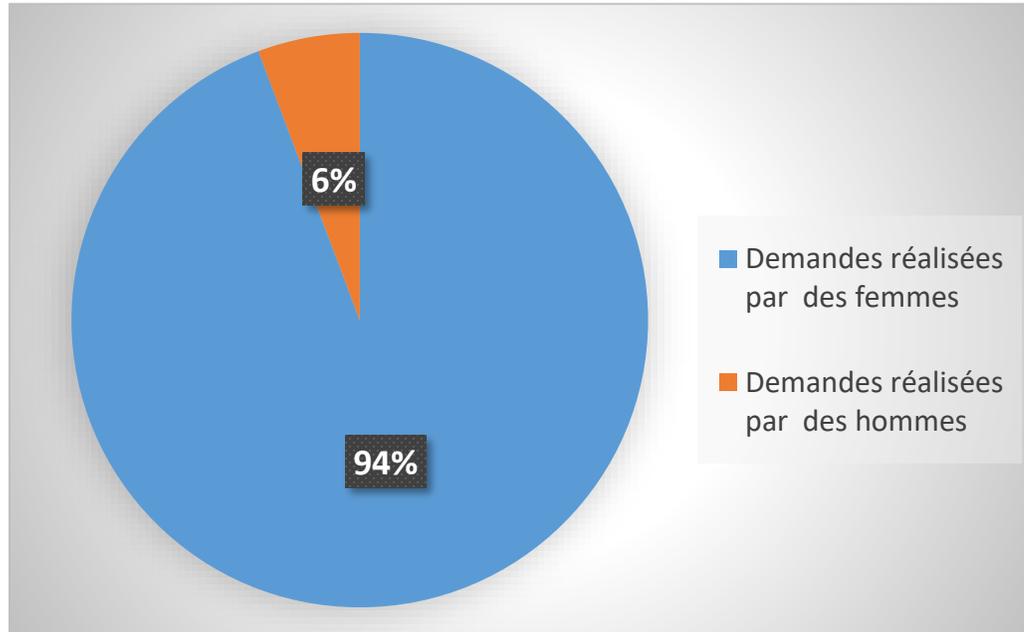
Domaines d'information principaux :

- 41% des demandes concernent le droit de la famille : unions, ruptures, famille, enfants
- 33% des demandes concernent les violences

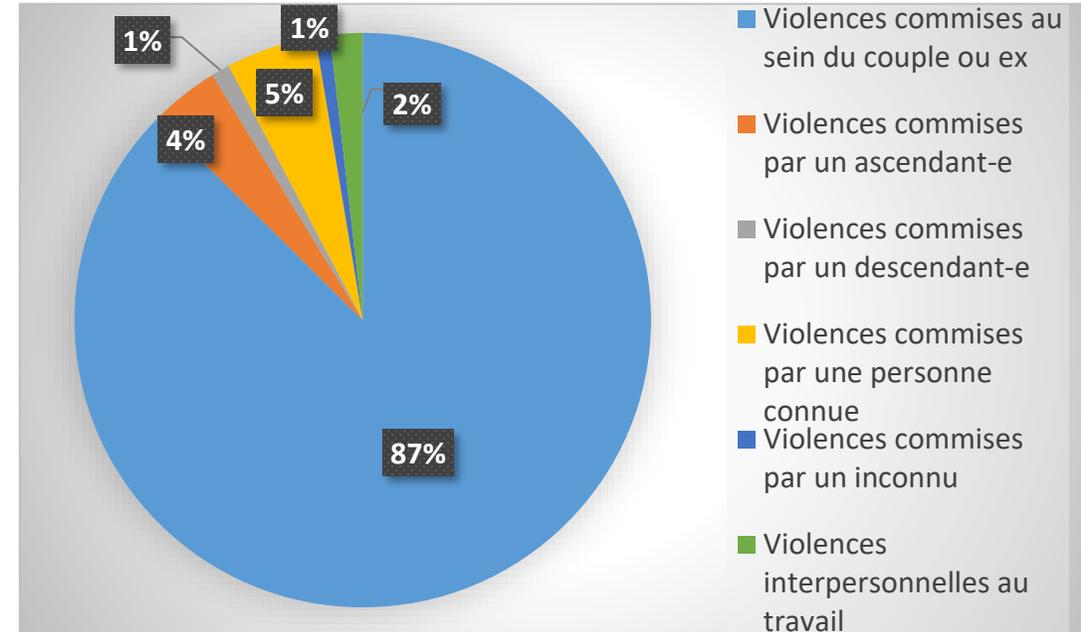
Focus sur les demandes liées aux violences

➤ En 2018, 8888 des demandes sont liées aux violences sexistes et sexuelles

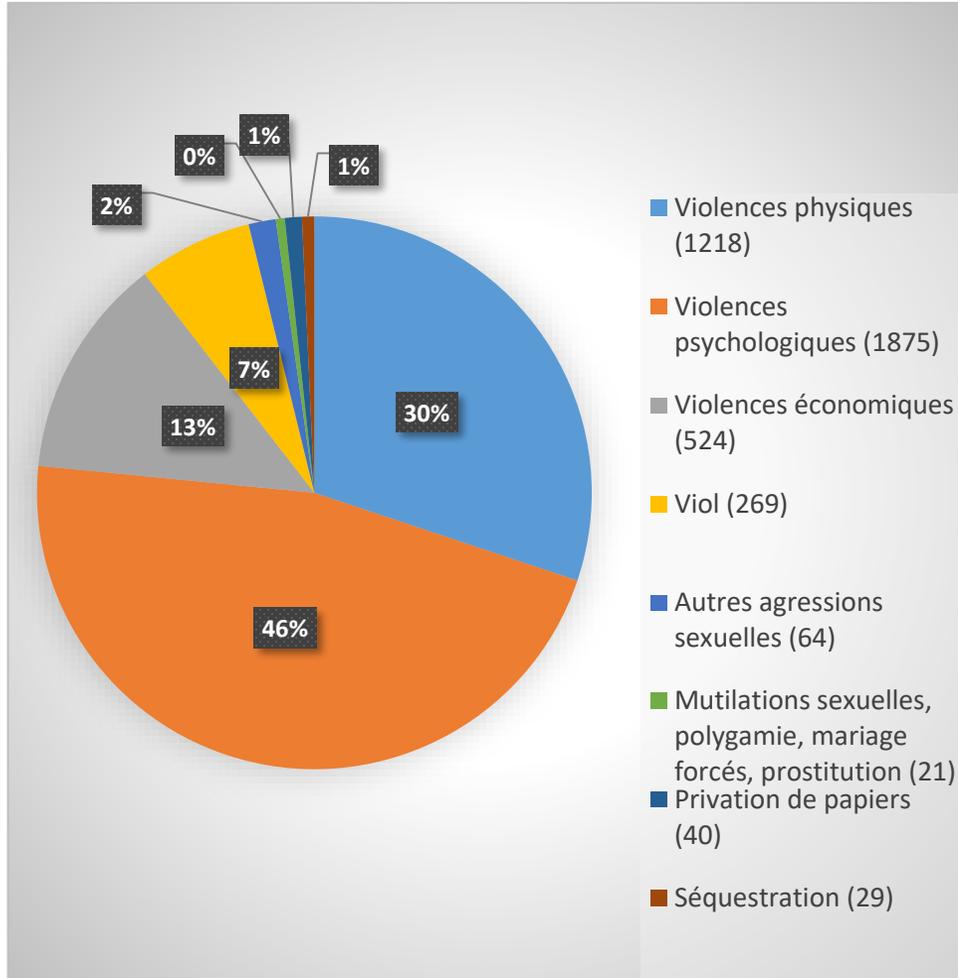
Typologie femmes-hommes des demandes



Contexte des violences



Type de violences



Des violences la plupart du temps cumulatives :

- 8% de violences sexuelles, viols et agressions sexuelles
- 30% de violences physiques
- 46% de violences psychologiques

La moitié des femmes victimes de violences conjugales reçues par les CIDFF sans activité professionnelle

1/10 sans ressources

Quels parcours et accompagnement des
victimes au sein du CIDFF ?

La prise en charge par **les juristes spécialisées** :
écoute / empathie / crédit de bonne foi

1

Objectif du 1^{er} entretien :

- Rassurer ,écouter, créer un climat de confiance
- Nommer les violences
- Libérer la parole
- Favoriser la prise de conscience
- Informer sur les droits
- Elaborer des scenarii de protection

Prise en charge et orientation vers un soutien psychologique et social

2

Objectif des entretiens = restaurer la confiance en soi / briser le processus de violences

- Déconstruire les violences / cycle des violences
- Déculpabiliser
- Comprendre les stratégies de l'auteur
- Préparer des scénarii de protection / Rompre l'isolement

l'impact du travail d'écoute auprès des victimes de violences sur l'accompagnement juridique

- Changement d'attitudes des victimes au cours de l'accompagnement = prise de conscience / volonté de faire valoir ses droits
- Facilite l'accompagnement des victimes par les autres professionnel.le.s (hébergement, social, droit,...) en interne (soutien psychologique CIDFF 37-28 et 45, accompagnement socioprofessionnel CIDFF 36 18 et 41) ou en externe (réseau des partenaires)
- Brise les schémas de répétition de la violence

L'accompagnement juridique

3

Mission : donner des informations juridiques **adaptées / précises / anticipées**

- qualification juridique des violences, informations et orientation vers la plainte, la constitution des preuves...
- Informations et prévention sur les conséquences du départ du domicile, les séparations, la résidence des enfants, les modalités d'exercice de l'autorité parentale et protection contre les violences....
- Orientation vers les professionnel.le.s compétent.e.s (avocats, forces de l'ordre, médecin, association, institution....)

Objectif = devenir actrices des démarches juridiques / faire valoir ses droits / se protéger

L'importance de l'hébergement et du logement dans l'accompagnement des victimes

- La mise en sécurité, une préoccupation principale
- Une question d'autonomie, face aux enjeux financiers
- Un lieu de reconstruction

L'importance de l'hébergement et du logement dans l'accompagnement des victimes

Des réformes notables :

- ordonnance de protection, 9 juillet 2010
- fin de la solidarité du bail en cas de violence, 23 novembre 2018
- attribution du logement par le juge aux affaires familiales dans le cadre de la séparation de parents non mariés, 23 mars 2019

L'importance de l'hébergement et du logement dans l'accompagnement des victimes

Mais des difficultés récurrentes :

- Achats immobiliers en indivision avec des crédits en cours...
- Les impacts financiers dans les cas de violence non « avérés »
- L'inadéquation possible des solutions de logement avec la vie sociale des victimes

Pour vous informer auprès de nos équipes,
les coordonnées du réseau en région :

CIDFF du Cher : 02 48 24 00 19

CIDFF de l'Indre : 02 54 34 48 71

CIDFF de l'Indre et Loire et de l'Eure et Loir : 02 47 27 54 00

CIDFF du Loir et Cher : 02 54 42 17 39

CIDFF du Loiret : 02 38 77 02 33

Fédération Régionale des CIDFF : 06 29 19 24 66

Retrouvez toutes nos coordonnées et informations sur les permanences sur le site @ du réseau régional :

<http://centrevaldeloire-fr.cidff.info/>